

Centre
de bilan
MÉDITERRANÉE

PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

PYRÉNÉES ORIENTALES



Siège social :

15 avenue de Grande Bretagne
Rez de chaussée - 66000 **PERPIGNAN**

8h30 > 12h30
13h30 > 20h
Lun au Ven
9h > 12h
Samedi

AUDE



IN'ESS - 30 avenue Pompidor
11100 **NARBONNE**



&
KAPPA'R - CARCASSONNE AGGLO
Tiers-lieu Formation & Insertion
302 rue Lamarck - 11000 **CARCASSONNE**

9h > 12h30
13h30 > 17h
Lun au Ven

GARD



1950 avenue Maréchal Juin
Immeuble Polygone bâtiment A - 2ème étage
30900 **NÎMES**

8h30 > 12h30
13h30 > 20h
Lun au Ven
9h > 13h
Samedi

DISTANCIEL

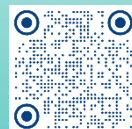
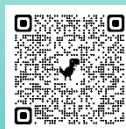
Sur toute la France

100 % d'accompagnement avec un conseiller
dédié (rdv en visio)

Sur rdv

04 68 51 60 90

www.cbcmediterranee.fr



LE CENTRE DE BILAN VOUS GARANTIT :

- Un **accompagnement individuel et personnalisé** par un conseiller bilan qualifié.
- Une **déontologie** : cette démarche ne s'effectue qu'avec votre consentement et vous garantit une totale discrétion ainsi que la propriété de vos résultats.
- Des **horaires flexibles** pour réaliser votre bilan sur le temps de travail ou hors temps de travail.
- **QUI PAYE ? Le financement est assuré au titre des fonds de la formation professionnelle.**
En fonction du statut (salarié de droit privé, en cdi, en cdd, demandeur d'emploi, intérimaire, fonctionnaire, profession libérale,...).
Il existe différentes possibilités de prise en charge (CPF, AIF, financements OPCO).

Conditions d'accès : pas de pré-requis - tout public



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
- LES BILANS DE COMPÉTENCES
- LES ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE
VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE VAE
- LES ACTIONS DE FORMATION

Bilans de compétences conformes aux articles
L6313 du Code du Travail

Bilan de compétences

Gestion de carrières

Conseil en orientation

Centre de bilan

MÉDITERRANÉE

Centre de Bilan de Compétences



4,95/5
Note moyenne
des stagiaires

Notre Centre recueille le plus d'avis et
les meilleures notes de satisfaction
sur la plateforme officielle du CPF sur
l'ensemble de nos centres.
Merci pour vos retours.



Vous souhaitez mieux gérer votre carrière, changer d'orientation professionnelle, de métier, entreprendre une formation, sécuriser vos choix de parcours ?

Le Bilan de compétences vous aidera à :

- Analyser et valoriser vos compétences professionnelles, vos aptitudes personnelles et vos aspirations.
- Elaborer votre projet professionnel et/ou de formation.
- Développer vos possibilités d'évolution professionnelle.
- Vérifier votre projet.
- Engager une procédure de validation des acquis.

Le Bilan de compétences vous permettra :

- D'étudier une reconversion éventuelle.
- D'élaborer un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.
- De confirmer un projet professionnel... ou d'en élaborer un autre.

Un outil à votre usage :

- Par des entretiens, des tests, ..., avec des spécialistes de l'orientation et de l'emploi.
- Par des recherches, des contacts avec des professionnels.

Entrées et sorties permanentes - accompagnement individuel dans un cadre strictement confidentiel neutre basé sur votre consentement.

12, 18 ou 24 heures au choix en présentiel ou distanciel

Phase préliminaire

Identification des besoins

Objectifs

- Analyse de la demande, des besoins.
- Définition des objectifs.
- Explication de la démarche, des méthodes de travail.
- Engagement, contractualisation.

Phase d'investigation

Identification du ou des projets.

Adéquation du ou des projets avec le marché de l'emploi.

Objectifs

- Analyse du parcours personnel et professionnel.
- Connaissance de soi et repérage des aptitudes générales.
- Identification des intérêts, motivations, aspirations, valeurs professionnelles.
- Connaissance de l'environnement, des filières métiers, des formations.
- Finalisation du projet professionnel et personnel.

Phase de conclusion

Planification des actions

Objectifs

- Elaboration du plan d'action.
- Validation du projet
- Restitution du résultat détaillé et de la synthèse.

Tout bilan démarre une fois le financement accordé et la signature d'une convention tripartite (Conditions de Vente)

NOS OUTILS

- Le portefeuille de compétences, c'est un outil d'évaluation du parcours professionnel.
- Une base de données accessible sur plus de 1300 métiers : «Encyclo Métiers».
- Outil d'évaluation des compétences transférables (accès en web et à distance)
- Une banque de données de Personnes Ressources (Entreprises et Organismes de Formation).
- Test(s) de Personnalité : Nos conseillers sont habilités sur tous les outils.
- Double regard pendant la durée du bilan
- Phase d'enquête métier auprès des professionnels.
- Données socio-économiques territoriales

QUELQUES INFOS DU CADRE LÉGAL DU BILAN

« Art. R. 6313-4.-Le bilan de compétences mentionné au 2 de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

« 1 Une phase préliminaire qui a pour objet :

- « a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- « b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- « c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

« 2 Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

« 3 Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- « a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- « b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- « c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences... »

« Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre. »